

Organisation visée Groupe Volvo, AA10000	Type d'informations Instructions		
Secteur Département de la protection des renseignements personnels, AA14110	Numéro du document 0001-14-25679	Catégorie d'Informations Interne	
Responsable Wahlin, Sara	Version 6.0	Date de révision 6/12/2022	Page 1 / 14

Conservation de Données Personnelles

1. Orientation

Si une portion des présentes instructions est extraite afin d'être incluse à un autre document, une mention doit être faite avec le numéro d'identification et la version du document.

Il s'agit de la première version des présentes Instructions.

2. Table des matières

1.	Orientation	1
2.	Table des matières.....	1
4.	Objectif	3
5.	Champ et étendue d'application	3
6.	Périodes de conservation	3
6.1	Principes généraux	3
6.1.1	Principes directeurs	4
6.1.2	Période de rétention statutaire	4
6.2	Informations de crédit et dossiers financiers	4
6.3	Employés et représentants de Clients / Entreprises individuelles	5
6.3.1	Mise en marché	5
6.3.2	Garanties / Responsabilité afférente aux produits	5
6.3.3	Administration et exécution de contrats	6
6.4	Employés et représentants de Détaillants / Entreprises individuelles	6
6.4.1	Administration et exécution de contrats	6
6.5	Employés et représentants de Fournisseurs / Entreprises individuelles.....	7
6.5.1	Administration et exécution de contrats	7
6.6	Données relatives à des Employés et Consultants	7

Responsable Giraudon, Guillaume	Numéro du document 0001-14-26075		
Titre du document Conservation de Données Personnelles	Version 4.0	Date de révision 2022-05-03	Page 2 / 14

6.6.1	Préalablement à l'emploi / Au cours du processus de recrutement	7
6.6.2	Au cours de l'emploi ou de l'entente	8
6.6.3	Suite à la fin de l'emploi ou de l'entente	9
6.7	Données Personnelles d'Employés et de Consultants conservées au moyen de systèmes, d'applications et/ou de documents connexes	9
6.8	Données en lien avec des Véhicules	10
6.8.1.	Données Personnelles se trouvant aux systèmes TI communs (LDA, RDM, EDW...)	10
6.8.2	Données Personnelles extraites de systèmes TI communs et devant être utilisées à des fins de recherche et de développement	11
6.8.3.	Données Personnelles extraites de systèmes TI communs et devant être utilisées en vue de résoudre un problème en lien avec la qualité	11
6.8.4	Données Personnelles extraites de systèmes TI communs et devant être utilisées à des fins d'application de garanties	12
6.8.5	Données Personnelles extraites de systèmes TI communs et devant être utilisées à quelques fins afférentes à la responsabilité	12
6.9	Partenaires	12
6.10	Membres du public / Utilisateurs de sites web Volvo	13
7.	Évaluation de la conformité	13
8.	Dérogations	13
9.	Langue	14
10.	Révision périodique	14
11.	Documentation connexe	14

Responsable Giraudon, Guillaume	Numéro du document 0001-14-26075		
Titre du document Conservation de Données Personnelles	Version 4.0	Date de révision 2022-05-03	Page 3 / 14

3. Définitions et acronymes

Aux fins des présentes instructions, le mot « Partenaire » réfère à toute entité juridique n'étant pas considérée comme un Fournisseur, un Client ou un Détaillant (par exemple un partenaire soutenant la « Volvo Ocean Race »).

4. Objectif

Les présentes Instructions définissent les grandes lignes d'une procédure interne gouvernant les périodes de conservation applicables au Traitement de Données Personnelles par toute entreprise membre du Groupe Volvo.

Dans la mesure où les présentes Instructions ont été conçues en parallèle à la Directive relatives aux données à caractère personnel, les mots, termes et expressions que l'on retrouve aux deux (2) documents doivent se voir attribuer la même signification.

Le présent document est une publication interne réservée à l'usage exclusif des Employés et Consultants du Groupe Volvo. Pour en apprendre davantage au sujet de l'utilisation de publications internes, veuillez consulter la Directive Portant sur la Classification des Informations (DIR 001-0037).

5. Champ et étendue d'application

Les présentes Instructions s'imposent à tou(te)s les entreprises, entités, filiales, Employés, Consultants et membre de conseils d'administration du Groupe Volvo. En principe, elles s'appliquent chaque fois que des Données Personnelles sont traitées au sein du Groupe Volvo.

6. Périodes de conservation

6.1 Principes généraux

Nova Bus Inc. doit concevoir et mettre en place des procédés assurant qu'aucune Donnée Personnelle n'est conservée plus longtemps que ne le permettent les présentes Instructions ou quelque autre Directive.

Puisqu'en vertu de la législation applicable, les Données Personnelles ne peuvent être conservées qu'aussi longtemps qu'il est nécessaire de satisfaire aux objectifs de leur traitement, Nova Bus Inc. doit définir de tels objectifs avec rigueur et exactitude.

Les Données Personnelles qui sont traitées pour différentes raisons pourront être soumises à plus d'une période de conservation. En pratique, cela signifie qu'elles pourraient être conservées tout au long de la plus longue période de conservation applicable alors qu'elles ne sont (momentanément) traitées qu'en vue de satisfaire à un objectif spécifique

Il est possible que certaines Données Personnelles soient conservées au-delà de la période de conservation qui leur est applicable, s'il s'avère nécessaire de faire valoir ou de contester une quelconque réclamation – auquel cas une telle réclamation sera réputée constituer un nouvel objectif de traitement et les données (ou catégories de données) visées devront être archivées d'une manière en empêchant le

Responsable Giraudon, Guillaume	Numéro du document 0001-14-26075		
Titre du document Conservation de Données Personnelles	Version 4.0	Date de révision 2022-05-03	Page 4 / 14

traitement à quelque autre fin. Le nouvel objectif (i.e., la préparation ou la contestation d'une réclamation) devrait être déclaré au Registre de traitement des données personnelles.

Les lois et règlements portant sur les Données Personnelles ne fixent aucune période de conservation à l'égard de quelque activité de traitement spécifique : ils se contentent d'édicter les principes directeurs qui doivent être pris en compte chaque fois que la question se présente. La législation applicable en d'autres matières ou à d'autres sphères d'activité (telles que l'emploi ou les finances) pourra, à l'occasion, fournir certaines indications en lien avec les périodes de conservation à retenir.

Une fois expirée la période de conservation qui leur est applicable, toutes les Données Personnelles visées doivent être détruites ou anonymisées.

6.1.1 Principes directeurs

Le Groupe Volvo a défini une série de principes directeurs applicables à certaines activités de traitement de données spécifiques ayant cours dans le cadre de ses opérations.

Dans l'éventualité où Nova Bus Inc. se voyait tenu de déroger à l'un ou l'autre des principes directeurs ci-dessous, il devra se conformer à la procédure de dérogation dont il est question aux présentes Instructions.

6.1.2 Période de rétention statutaire

S'il s'avère nécessaire de soumettre ou de contester une réclamation ou quelque autre engagement (tel qu'un contrat contenant certaines Données Personnelles et devant être conservé au-delà de la période de garantie prescrite en vue de permettre la contestation de réclamations potentielles), toute conservation de Données Personnelles au-delà de la période de conservation applicable devra être documentée et justifiée au moyen de motifs précis. Il n'est jamais permis de stocker des Données Personnelles « au cas où ».

Le Registre de traitement des données personnelles devra, en pareil cas, être mis à jour de manière à définir le nouvel objectif et la nouvelle période de conservation. Aucune des Données Personnelles visées ne pourra être traitée à quelque autre fin. Toutes les Données Personnelles devront être détruites ou anonymisées dès que le nouvel objectif ne sera plus d'actualité.

6.2 Informations de crédit et dossiers financiers

Les périodes de conservation ci-dessous s'appliqueront dès que Nova Bus Inc. procédera au traitement de données relatives au crédit :

Catégorie de Données Personnelles	Période de Conservation
Données Personnelles requises aux fins d'une évaluation du crédit	Veuillez-vous référer à la Directive de Gestion des Dossiers de Crédit (DIR 0001-27-82)
Données Personnelles relatives à une ligne de crédit existante	
Données Personnelles relatives à une ligne de crédit refusée	
Données Personnelles requises aux fins d'une évaluation interne du crédit (i.e., fournies au Groupe Volvo dans le cadre d'une analyse réalisée au sein de ses propres systèmes)	

Responsable Giraudon, Guillaume	Numéro du document 0001-14-26075		
Titre du document Conservation de Données Personnelles	Version 4.0	Date de révision 2022-05-03	Page 5 / 14

Données Personnelles relatives à la conservation des archives, dossiers, livres et registres de l'entreprise	Veillez-vous référer à la Directive de Gestion des Dossiers de Crédit (DIR 0001-27-82)
--	--

6.3 Employés et représentants de Clients / Entreprises individuelles

Les Données Personnelles relatives aux Clients consistent généralement en des informations permettant de contacter leurs employés et représentants, lorsque les Clients ne sont pas eux-mêmes des personnes physiques ou des entreprises individuelles.

6.3.1 Mise en marché

Les périodes de conservation ci-dessous s'appliqueront dès que Nova Bus Inc. procédera au Traitement de Données Personnelles de Clients (y compris tout client final) à des fins de mise en marché :

Catégorie de Données Personnelles	Période de Conservation
Données Personnelles de Clients	Un (1) an après l'expiration de l'entente/engagement liant le Client ou de la période de garantie pertinente, si cette dernière expire après l'entente/engagement liant le Client. (Veillez continuer à lire afin d'en apprendre davantage au sujet des obligations applicables en matière de garanties.)
Données Personnelles de représentants de Clients potentiels	Jusqu'à ce les activités de mise en marché soient complétées ou douze (12) mois après la cueillette des informations. Si le Client potentiel a fourni un consentement, ses Données Personnelles peuvent être conservées jusqu'à ce qu'il retire un tel consentement.
Données Personnelles fournies par consentement	Jusqu'à ce que le consentement soit retiré (ce qui peut avoir lieu à n'importe quel moment)

6.3.2 Garanties / Responsabilité afférente aux produits

Les périodes de conservation ci-dessous s'appliqueront dès que Nova Bus Inc. procédera au Traitement de Données Personnelles de Clients (y compris tout client final) à des fins d'application de garanties et/ou en raison de quelque responsabilité afférente à des produits :

Catégorie de Données Personnelles	Période de Conservation
Données Personnelles de Clients (telles que des informations permettant de contacter certains employés ou représentants d'un Client)	Dix (10) ans <u>après</u> l'expiration ou la résiliation de l'entente/engagement liant le Client ou de la période de garantie pertinente, si cette dernière expire après l'entente/engagement liant le Client. Les Données Personnelles pourront également être conservées tout au long d'une période de garantie en vigueur ou tant et aussi longtemps que persistera un litige fondé sur la responsabilité afférente à un produit.

Responsable Giraudon, Guillaume	Numéro du document 0001-14-26075		
Titre du document Conservation de Données Personnelles	Version 4.0	Date de révision 2022-05-03	Page 6 / 14

6.3.3 Administration et exécution de contrats

Les périodes de conservation ci-dessous s'appliqueront dès que Nova Bus Inc. procédera au Traitement de Données Personnelles de Clients dans le cadre de l'exécution d'un contrat – i.e., de la fourniture d'un produit et/ou d'un service à un Client (y compris tout client final).

Catégorie de Données Personnelles	Période de Conservation
Données Personnelles relatives à un Client ou à un client final (telles que celles conservées à un système de gestion des contrats et des relations d'affaire, à un registre des achats ou à des documents de livraison).	<p>(i) Tout au long de l'entente liant le Client (par exemple : une fois que les produits ou services ont été livrés et entièrement payés, pour toute la durée de la période de garantie applicable et au cours de l'année qui suivra son expiration (à des fins de mise en marché).</p> <p>(ii) Le temps qu'il faudra en vue de soumettre ou de contester une réclamation ou quelque autre engagement. (À titre d'exemple, un contrat contenant certaines Données Personnelles pourrait être conservé au-delà de la période de garantie prescrite en vue de permettre la contestation de réclamations potentielles.)</p> <p>(iii) Dix (10) ans après l'expiration ou la résiliation de l'entente/engagement liant le Client.</p>

6.4 Employés et représentants de Détaillants / Entreprises individuelles

6.4.1 Administration et exécution de contrats

Les périodes de conservation ci-dessous s'appliqueront dès que Nova Bus Inc. procédera au Traitement de Données Personnelles de Détaillants dans le cadre de l'exécution d'un contrat – i.e., de la fourniture d'un produit et/ou d'un service à un Détaillant.

Catégorie de Données Personnelles	Période de Conservation
Données Personnelles relative à un Détaillant (telles que celles conservées à un système de gestion des contrats et des relations d'affaire, à un registre des achats ou à des documents de livraison).	<p>(i) Tout au long de l'entente conclue avec le Détaillant et cours de l'année qui suivra son expiration ou sa résiliation (à des fins de mise en marché).</p> <p>(ii) Le temps qu'il faudra en vue de soumettre ou de contester une réclamation ou quelque autre engagement. (À titre d'exemple, un contrat contenant certaines Données Personnelles pourrait être conservé au-delà de la période de garantie prescrite en vue de</p>

Responsable Giraudon, Guillaume	Numéro du document 0001-14-26075		
Titre du document Conservation de Données Personnelles	Version 4.0	Date de révision 2022-05-03	Page 7 / 14

	(iii)	permettre la contestation de réclamations potentielles.) Dix (10) ans après l'expiration ou la résiliation de l'entente conclue avec le Détaillant.
--	-------	--

6.5 Employés et représentants de Fournisseurs / Entreprises individuelles

6.5.1 Administration et exécution de contrats

Les périodes de conservation ci-dessous s'appliqueront dès que Nova Bus Inc. procédera au Traitement de Données Personnelles de Fournisseurs dans le cadre de l'exécution d'un contrat – i.e., de l'achat d'un produit et/ou d'un service.

Catégorie de Données Personnelles	Période de Conservation
Données Personnelles relatives à un employé ou représentant d'un Fournisseur, ou encore au Fournisseur lui-même s'il exploite une entreprise individuelle (telles que celles conservées à un système de gestion des contrats et des relations d'affaire, à un registre des achats ou à des documents de livraison).	(i) Tout au long de l'entente liant le Fournisseur (par exemple : une fois que les produits ou services ont été livrés et entièrement payés, pour toute la durée de la période de garantie applicable).
	(ii) Le temps qu'il faudra en vue de soumettre ou de contester une réclamation ou quelque autre engagement. (À titre d'exemple, un contrat contenant certaines Données Personnelles pourrait être conservé au-delà de la période de garantie prescrite en vue de permettre la contestation de réclamations potentielles.)
	(iii) Dix (10) ans après l'expiration ou la résiliation de l'entente conclue avec le Fournisseur.

6.6 Données relatives à des Employés et Consultants

6.6.1 Préalablement à l'emploi / Au cours du processus de recrutement

Catégorie de Données Personnelles	Période de Conservation
Données Personnelles relatives à des candidats et Consultants (qui sont d'un quelconque intérêt pour le Groupe Volvo).	(i) <u>Employés</u> : Jusqu'à la fin du processus de recrutement et au cours des deux (2) années suivantes, s'il s'avère nécessaire de régler quelque litige (en lien avec des actes de discrimination, par exemple) – ou quelque autre délai plus long s'il en est ainsi prévu en vertu du droit de l'emploi applicable. (Au besoin, veuillez-vous référer aux instructions de conservation publiées par le département RH.)

Responsable Giraudon, Guillaume	Numéro du document 0001-14-26075		
Titre du document Conservation de Données Personnelles	Version 4.0	Date de révision 2022-05-03	Page 8 / 14

	<p>(ii) <u>Consultants</u> : Jusqu'à ce que le processus d'embauche soit terminé.</p> <p>(iii) Si un consentement a été donné eu égard à la conservation de Données Personnelles pour référence future, jusqu'à ce qu'un tel consentement soit retiré ou qu'il ne soit plus nécessaire d'envisager quelque processus d'embauche futur à l'égard du candidat concerné.</p>
--	---

6.6.2 Au cours de l'emploi ou de l'entente

Catégorie de Données Personnelles	Période de Conservation
Données Personnelles relatives à des Employés ou Consultant du Groupe Volvo et qui sont absolument indispensables d'un point de vue administratif.	Tant et aussi longtemps que des objectifs administratifs légitimes demeurent en vigueur.
Données Personnelles relatives à des Employés ou Consultants du Groupe Volvo dont cette dernière a besoin dans le cadre de la gestion d'un litige.	Tant et aussi longtemps que le litige impliquant l'Employé ou le Consultant persistera ou présentera un risque, si tant est qu'il existe des indices clairs d'un tel risque et que les Données Personnelles visées demeurent pertinentes au litige.
Utilisation de l'Internet (et courriels transmis et reçus) par des Employés ou Consultants, le tout à des fins de surveillance et si tant est que des routines spécifiques ont été mises en place en prévision d'un tel traitement.	Tant et aussi longtemps que les Données Personnelles s'avèreront utiles dans la poursuite de l'objectif. À titre d'exemple, dans l'éventualité où le Groupe Volvo passait en revue l'utilisation de l'Internet et les courriels de l'Employé ou du Consultant sur une base mensuelle, les informations ainsi recueillies pourront être conservées pendant trois (3) mois en vue d'en permettre un examen adéquat.
Utilisation de l'Internet (et courriels transmis et reçus) par des Employés ou Consultants en l'absence de tout objectif de surveillance et de routines spécifiques, i.e. le Groupe Volvo ne recueille pas les Données Personnelles d'Employés ou de Consultants dans le but de surveiller l'utilisation qu'ils font de l'Internet et du courrier électronique	Un (1) mois suivant la cueillette de telles données d'utilisation.
Données Personnelles relatives aux coordonnées et aux informations bancaires d'Employés et de Consultants.	Tout au long de l'emploi/entente/engagement et jusqu'à ce que l'Employé ou le Consultant ait reçu paiement de tous les montants que le Groupe Volvo lui doit.
Données Personnelles relatives aux proches d'un Employé ou d'un Consultant qu'il importe de contacter en cas d'urgence.	Tout au long de l'emploi/entente/engagement.
Autres Données Personnelles relatives aux Employés et Consultants du Groupe Volvo.	Tout au long de l'emploi/entente/engagement, si tant est que les données demeurent pertinentes dans le cadre de la poursuite d'objectifs légitimes.

Responsable Giraudon, Guillaume	Numéro du document 0001-14-26075		
Titre du document Conservation de Données Personnelles	Version 4.0	Date de révision 2022-05-03	Page 9 / 14

	Dès qu'elles ne s'avèrent plus nécessaires, les Données Personnelles devraient être détruites ou anonymisées.
--	---

6.6.3 Suite à la fin de l'emploi ou de l'entente

Catégorie de Données Personnelles	Période de Conservation
Données Personnelles relatives à d'anciens Employés ou Consultants du Groupe Volvo.	<p>(i) Tant et aussi longtemps qu'un litige impliquant l'Employé ou le Consultant persistera ou présentera un risque, si tant est qu'il existe des indices clairs d'un tel risque et que les Données Personnelles visées demeurent pertinentes au litige.</p> <p>(ii) Aussi longtemps qu'il faudra pour satisfaire à des objectifs administratifs essentiels et incontournables.</p> <p>(iii) Aussi longtemps qu'il faudra pour satisfaire à quelque exigence de nature légale ou statutaire ou pour se conformer aux formalités de quelque enquête ou audit réalisé(e) par une autorité compétente.</p> <p>(iv) Dans l'éventualité où le Groupe Volvo souhaitait conserver certaines données de nature strictement factuelle suite à la résiliation d'un contrat ou d'une entente (par exemple, « départ volontaire », « congédiement pour bris de contrat », « licenciement » et « départ pour raisons personnelles »), la période de conservation applicable devra être établie au cas par cas.</p>

6.7 Données Personnelles d'Employés et de Consultants conservées au moyen de systèmes, d'applications et/ou de documents connexes

Les périodes de conservation ci-dessous s'appliqueront dès que Nova Bus Inc. procédera au Traitement de Données Personnelles d'Employés ou de Consultants conservées au moyen de systèmes, d'applications et/ou de documents connexes.

Catégorie de Données Personnelles	Période de Conservation
Données Personnelles s'apparentant à des informations de connexion d'Employés et de Consultants.	Cinquante (50) ans après l'expiration ou la résiliation de l'emploi/engagement, si tant est que les Données Personnelles Visées sont indispensables à la poursuite d'objectifs administratifs légitimes.

Responsable Giraudon, Guillaume	Numéro du document 0001-14-26075		
Titre du document Conservation de Données Personnelles	Version 4.0	Date de révision 2022-05-03	Page 10 / 14

Données Personnelles s'apparentant à des informations que des Employés ou Consultants ont enregistrées à certain(e)s systèmes ou applications à des fins de validation.	Cinquante (50) ans après l'expiration ou la résiliation de l'emploi/engagement ou quelque autre délai plus long que le Groupe Volvo estimera nécessaire en raison des intérêts légitimes qu'elle détient dans le contenu ou la validation d'un document spécifique.
Données Personnelles figurant à un document qu'un Employé ou un Consultant a rédigé lui-même.	À perpétuité, compte tenu du fait que le Groupe Volvo est tenu, en vertu de la législation applicable en matière de droits d'auteur, d'identifier nommément le créateur d'une œuvre jusqu'à la soixante-dixième (70 ^{ième}) année qui suivra le décès de l'Employé ou du Consultant concerné – délai au-delà duquel les informations visées ne seront plus réputées être des Données Personnelles.
Données Personnelles figurant à d'autres documents et portant sur le rendement au travail d'un Employé ou Consultant (processus décisionnels, rapports, présentations, procès-verbaux de réunions, documents émis dans le cadre de projets, etc.)	Aussi longtemps que le Groupe Volvo l'estimera nécessaire en raison des intérêts légitimes qu'elle détient dans le contenu des documents en question.

6.8 Données en lien avec des Véhicules¹

6.8.1. Données Personnelles se trouvant aux systèmes TI communs (LDA, RDM, EDW...)

Les périodes de conservation ci-dessous s'appliqueront dès que Nova Bus Inc. procédera au Traitement de Données Personnelles conservées à des systèmes TI communs du Groupe Volvo (LDA, RDM, EDW...)

Catégorie de Données Personnelles	Période de Conservation
Données en lien avec des Véhicules	<p>La période de conservation applicable aux Données en lien avec des Véhicules qui sont stockées aux systèmes TI communs du Groupe Volvo (LDA, RDM, EDW...) est de vingt-cinq (25) ans ou l'équivalent du cycle de vie de chaque produit à compter de la création des données en lien avec des Véhicules (si tant est qu'un tel cycle de vie est de plus de vingt-cinq (25) ans).</p> <p>La période de conservation dont il est ici question tient compte des obligations que le Groupe Volvo assume en matière d'émissions et de responsabilité civile afférente aux produits, qui en pratique peuvent survivre durant de longues</p>

¹ Aux dires de la Directive Générale, toutes données générées par un véhicule et/ou quelques services télématiques qui, une fois combinées à d'autres données, permettent (directement ou indirectement) d'identifier personnellement le conducteur ou l'opérateur d'un véhicule appartenant au Groupe Volvo seront assimilées à des Données Personnelles.

Responsable Giraudon, Guillaume	Numéro du document 0001-14-26075		
Titre du document Conservation de Données Personnelles	Version 4.0	Date de révision 2022-05-03	Page 11 / 14

	périodes de temps (vingt (20) ans, par exemple) et même, à l'occasion, être de nature perpétuelle.
--	--

6.8.2 Données Personnelles extraites de systèmes TI communs et devant être utilisées à des fins de recherche et de développement

Les périodes de conservation ci-dessous s'appliqueront dès que Nova Bus Inc. procédera au Traitement de Données Personnelles à des fins de recherche et de développement (amélioration de la qualité, stratégies d'affaire, etc.)

Catégorie de Données Personnelles	Période de Conservation
Données en lien avec des véhicules qui sont extraites de système TI communs du Groupe Volvo.	Déterminée au cas par cas. Aucune donnée ne pourra être conservée plus longtemps que nécessaire en vue de satisfaire aux objectifs de recherche et de développement – en principe, cinq (5) ans après la fin des activités pertinentes. Les données devraient être anonymisées chaque fois qu'il est possible de le faire.
Données Personnelles provenant d'activités de surveillance par caméra à l'égard desquelles un permis a été émis.	Identique à la période de conservation indiquée au permis octroyé par l'autorité de Supervision.
Enregistrements vidéo d'un conducteur.	Tant et aussi longtemps que durera le projet d'étude ou de recherche et, par la suite, au cours d'une période de temps raisonnable (trois (3) mois, par exemple) permettant l'utilisation des résultats obtenus. Lorsqu'un consentement a été obtenu, la période de conservation correspondra à la durée de validité d'un tel consentement

6.8.3. Données Personnelles extraites de systèmes TI communs et devant être utilisées en vue de résoudre un problème en lien avec la qualité

Les périodes de conservation ci-dessous s'appliqueront dès que Nova Bus Inc., dans le but de résoudre un quelconque problème de qualité, procédera au Traitement de Données Personnelles en récupérant certaines Données en lien avec des Véhicules des systèmes TI communs du Groupe Volvo (LDA, RDM, EDW...).

Catégorie de Données Personnelles	Période de Conservation
Données en lien avec des Véhicules qui sont extraites de système TI communs du Groupe Volvo.	Déterminée au cas par cas. Aucune donnée ne pourra être conservée plus longtemps que nécessaire en vue de satisfaire aux objectifs du processus de résolution du problème – en principe, cinq (5) ans après la fin des activités pertinentes. Les données devraient être anonymisées chaque fois qu'il est possible de le faire.

Responsable Giraudon, Guillaume	Numéro du document 0001-14-26075		
Titre du document Conservation de Données Personnelles	Version 4.0	Date de révision 2022-05-03	Page 12 / 14

6.8.4 Données Personnelles extraites de systèmes TI communs et devant être utilisées à des fins d'application de garanties

Les périodes de conservation ci-dessous s'appliqueront dès que Nova Bus Inc., à des fins d'application de garanties, procédera au Traitement de Données Personnelles en récupérant certaines Données en lien avec des Véhicules des systèmes TI communs du Groupe Volvo (LDA, RDM, EDW...)

Catégorie de Données Personnelles	Période de Conservation
Données en lien avec des Véhicules qui sont extraites de système TI communs du Groupe Volvo.	Aucune donnée ne pourra être conservée plus longtemps que nécessaire en vue de satisfaire aux objectifs du processus d'application de garanties – en principe, cinq (5) ans après la fin des activités pertinentes. Les données devraient être anonymisées chaque fois qu'il est possible de le faire.

6.8.5 Données Personnelles extraites de systèmes TI communs et devant être utilisées à quelques fins afférentes à la responsabilité

Les périodes de conservation ci-dessous s'appliqueront dès que Nova Bus Inc., à des fins d'évaluation de la responsabilité afférente aux produits, procédera au Traitement de Données Personnelles en récupérant certaines Données en lien avec des Véhicules des systèmes TI communs du Groupe Volvo (LDA, RDM, EDW...)

Catégorie de Données Personnelles	Période de Conservation
Données en lien avec des Véhicules qui sont extraites de système TI communs du Groupe Volvo.	Déterminée au cas par cas. Aucune donnée ne pourra être conservée plus longtemps que nécessaire en vue de satisfaire aux objectifs du processus d'évaluation de la responsabilité. Les données devraient être anonymisées chaque fois qu'il est possible de le faire et être détruites dès que les risques afférents à la responsabilité ont été contrôlés.

6.9 Partenaires

Les périodes de conservation ci-dessous s'appliqueront dès que Nova Bus Inc. procédera au Traitement de Données Personnelles dans le cadre de l'exécution d'un contrat conclu avec un Partenaire.

Catégorie de Données Personnelles	Période de Conservation
Données Personnelles relatives à un Partenaire (telles que celles figurant à une entente ou conservées à un système de gestion des contrats et des relations d'affaire).	(i) Tant et aussi longtemps que l'entente pertinente demeurera en vigueur.
	(ii) Le temps qu'il faudra en vue de soumettre ou de contester une réclamation ou quelque autre

Responsable Giraudon, Guillaume	Numéro du document 0001-14-26075		
Titre du document Conservation de Données Personnelles	Version 4.0	Date de révision 2022-05-03	Page 13 / 14

	engagement. (À titre d'exemple, un contrat contenant certaines Données Personnelles pourrait être conservé au-delà de la période de garantie prescrite en vue de permettre la contestation de réclamations potentielles.)
	(iii) Dix (10) ans après l'expiration ou la résiliation du contrat conclu avec le Partenaire d'affaires.

6.10 Membres du public / Utilisateurs de sites web Volvo

Les périodes de conservation ci-dessous s'appliqueront dès que des Données Personnelles sont recueillies auprès de personnes physiques qui se sont inscrites à une page web du Groupe Volvo à des fins d'information ou de mise en marché.

Catégorie de Données Personnelles	Période de Conservation
Données Personnelles obtenues auprès d'un visiteur de page web Volvo.	Six (6) mois ou jusqu'à ce que le visiteur retire son consentement à la réception d'informations et/ou d'infolettres.
Données Personnelles fournies de consentement.	Jusqu'à ce que le consentement soit retiré (ce qui peut avoir lieu à n'importe quel moment)

7. Évaluation de la conformité

La conformité des opérations sera évaluée au cours de vérifications (audits) réalisées conformément aux dispositions de la Directive relatives aux données à caractère personnel.

8. Dérogations

Dans l'éventualité où Nova Bus Inc. souhaitait déroger aux présentes Instructions, il devra satisfaire à toutes les formalités suivantes :

- Soumettre des motifs légitimes et convaincants au soutien de la dérogation, tout en s'assurant que celle-ci soit conforme à la législation en vigueur au Québec;
- S'assurer que le Vice-Président Principal (ou quelque autre autorité décisionnelle compétente) a approuvé la dérogation par écrit et de manière détaillée;
- Requérir et obtenir les conseils du Responsable de la Conformité du département de Nova Bus Inc. concerné (si nécessaire, avec l'aide du Représentant à la Protection des Données, s'il en existe un); et
- Le cas échéant, définir la nouvelle période de conservation applicable conformément aux dispositions de l'Article 6 (ci-dessus).

L'assistance fournie par le Responsable de la Conformité (en collaboration avec le Représentant à la Protection des Données, s'il en existe un) pourra revêtir la forme de directives ou être intégrée à l'échéancier

Responsable Giraudon, Guillaume	Numéro du document 0001-14-26075		
Titre du document Conservation de Données Personnelles	Version 4.0	Date de révision 2022-05-03	Page 14 / 14

d'autorisation de Nova Bus Inc. N'hésitez jamais à consulter le Responsable de la Conformité de Nova Bus Inc. – ou encore le Chef de la Conformité – lorsqu'un dossier particulier requiert un examen plus approfondi.

9. Langue

La version originale du présent document a été rédigée en langue anglaise. Or bien que le document ait été traduit en français, la version anglaise aura toujours priorité et préséance en cas d'ambiguïté, de désaccord ou de litige.

10. Révision périodique

Les présentes Instructions et les documents connexes qui s'y rapportent doivent être passés en revue et mis à jour à tout le moins tous les deux (2) ans.

11. Documentation connexe

Les documents énumérés ci-dessous ont été publiés au soutien des (ou en parallèle aux) présentes Instructions :

- [Directive relative aux données à caractère personnel \(0001-27-593\)](#)